




Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2022

N° 2022 / 044

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 
ID : 039-213903339-20220620-DEL2006_44_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 juin 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, David GEAY, Sandrine NICOD, Bahadir GUZEL, Benoit COLIN, Cindy PERY, Serge LACROIX, Laurence MAS, Nathalie SAULNIER, Pierre GRANDCLEMENT

Excusés : Marie-Christine MOREL donne pouvoir à Benoit COLIN ; Cindy PERRY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Didier BERREZ donne pouvoir à Serge LACROIX

Le secrétariat a été assuré par : Laurence MAS

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Projet d'équipements sportifs : approbation du projet

- Considérant la politique sportive portée depuis plus de 30 ans par la commune de Moirans-en-Montagne et son territoire, aujourd'hui identifié au sein de Terre d'Emeraude Communauté, attestant d'une volonté affirmée de promouvoir le sport sous toutes ses formes et pour tous les publics ;
- Considérant l'étude de programmation revitalisation réalisée en 2018 précisant les enjeux pour chaque thématique, dont celle des Equipements – Services – Associations et les résultats des sondages réalisés auprès de la population ;
- Considérant l'évolution défavorable des pratiques sportives chez les jeunes et la population en général depuis plusieurs décennies, confortée par la crise du COVID-19 ;
- Considérant l'absence sur la commune d'équipements sportifs extérieurs favorisant la pratique sportive en libre accès et gratuitement ;
- Considérant que les aménagements organisationnels et matériels réalisés par les collectivités locales sont des leviers favorables pour impulser l'activité physique (aménagement favorisant la marche, la pratique du vélo etc.) ;
- Considérant les actions de concertation mises en œuvre auprès des clubs sportifs, des associations locales, des établissements scolaires et périscolaires et des entreprises locales ;
- Considérant les projets de création d'une aire de fitness et d'un pump track ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de création de deux équipements sportifs au sein de la zone sportive Route de Saint-Laurent et Route de la Grange au Gui, composés d'une aire de fitness et d'un pump track ;

- **APPROUVE** le coût prévisionnel de ces deux équipements sportifs qui se décompose comme suit :

Dépenses en € HT	
Equipement n°1 – Aire de fitness	
Travaux – plateforme (en régie)	6 984,73 €
Travaux – dalle béton (entreprise)	36 700,00 €
Travaux – Sol souple (entreprise)	5 000,00 €
Travaux – Equipement (entreprise)	67 521,00 €
Equipement n°2 – Pump track	
Préparation – Décapage terre végétale et mise en tas	1 800,00 €
Apport matériaux et mise en forme / compactage	56 045,00 €
Fourniture et pose enrobé / compactage	50 000,00 €
Finition classique (peinture et balisage) / Végétalisation	8 710,00 €
Option aménagement paysager	30 000,00 €
Cheminement y compris accessibilité et parking PMR (en régie)	6 984,73 €
Total périmètre ANS	232 760,73 €
TOTAL global du projet (avec l'option paysagère)	269 745,46 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des partenaires ;

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Grégoire LONG

